

# Séance du conseil Municipal du 13 juillet 2016

## Compte-rendu sommaire

### **Avenant à la convention de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)**

Dans le cadre du projet de future cantine scolaire, une convention particulière d'appui financier relative au fond de financement de la transition énergétique a été conclue le 12 octobre 2016.

Suite à la finalisation du 11 mars 2016 du dispositif conventionnel établi entre la Caisse des Dépôts et l'Etat pour la mise en œuvre des missions de celle-ci, un avenant à la précédente convention a été établi afin de tenir compte des dispositions contractuelles liant l'Etat à la Caisse des dépôts.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

### **Programme voirie 2016 – Choix de l'entreprise**

Après avoir procédé à un appel d'offres suivant la procédure adaptée et au vu du rapport d'analyse des offres et suite à la réunion de la commission appel d'offres, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché relatif au programme voirie de l'année 2016 à l'entreprise COLAS de Doué-La-Fontaine pour un montant HT de 69 327,49 euros pour la tranche ferme et de 30 672,50 euros HT pour la tranche optionnelle.

Cette année les travaux concerneront la rue des Varennes (dans sa partie comprise entre son carrefour avec la rue Romaine et la sortie du Bourg de Rou) et la rue Henri Fricotelle (depuis son carrefour avec la rue du Docteur Perreau et la sortie Est de Marson)

### **Lotissement Godebert 2 : projet de convention pour rétrocession de terrains**

La Sarl Foncière Terre Neuve, propriétaire du lotissement Godebert 2 propose à la commune, pour l'euro symbolique, de rétrocéder les voies et espaces communs dans le domaine public, une fois la délivrance du certificat de conformité des réseaux et achèvement définitif des constructions prévues. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

### **Ecole : installation d'une baie informatique avec mise en réseaux**

Après étude de devis, le Conseil Municipal confie ces travaux à l'entreprise de M. Christian CUSSONNEAU des Ulmes pour un montant HT de 2 509,51 euros.

### **Indemnité de gardiennage des églises communales**

L'indemnité allouée à la Paroisse de Sainte-Jeanne Delanoue est maintenue à 119,55 euros pour l'année 2016 (plafond de l'indemnité).

### **Transaction sur bien soumis au droit de préemption**

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section F n° 1170.

### **Vente de gré à gré de peupliers**

Le Conseil Municipal autorise la vente de deux lots de peupliers d'un cubage global de 773 m<sup>3</sup> à la Sarl SAJEB pour un prix de 21 100,00 euros et autorise le Maire à signer le contrat de vente.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 18 juillet 2016  
Le Maire,



  
Rodolphe MIRANDE